

M. le
Prince Lucile
&
Gagné Albina

Le dix-sept août mil neuf cent
neuf, vu la dispense de deux bans
de mariage accordée par Monseigneur
Henri-Bruneau Evêque de
Nicole en date du douze du pré-
sent mois, vu aussi la publication
du troisième ban faite au prône
de notre messe paroissiale de di-
manche dernier entre Lucile
Prince cultivateur fils majeur
de Olivier Prince cultivateur
et de Louise Dubois de cette
paroisse d'une part; et Albina
Gagné fille majeure de Joseph
Gagné cultivateur et de
Ida Vincent de cette pa-
roisse d'autre part; ne s'étant
découvert aucun empêchement
nous, curé soussigné, avons
reçu leur mutuel consente-
ment de mariage et leur
avons donné la benédic-
tion nuptiale en présence
de Olivier Prince père de
l'époux qui a déclaré ne savoir
signer, et de Joseph Gagné
père de l'épouse qui ainsi
que l'époux et l'épouse
ont signé avec nous.

Leclure fait
+ Lucile Prince
+ Albina Gagné
Joseph Gagné fils

J. A. Mansseau
Le cinq septembre mil neuf cent neuf
nous, pasteur, soussigné, avons bap-
tisé Armand, né la veille, fils légi-

B. 33.
Lupien,
Armand.